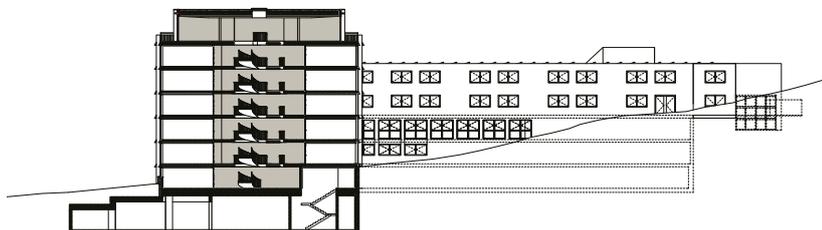

CONCOURS D'INTERVENTION ARTISTIQUE « ART & ARCHITECTURE »

RAPPORT DU JURY

EXTENSION DU TRIBUNAL CANTONAL À L'HERMITAGE

route du Signal 8 - Lausanne



1. Introduction

1.1 Préambule

2. Données générales

2.1 Organisateur et adjudicateur

2.2 Budget

2.3 Forme de concurrence et procédure

2.4 Intervention artistique

2.5 Sites d'intervention proposés

2.6 Calendrier

3. Participants

3.1 Artistes invités

4. Séance de jugement

4.1 Date et lieu

4.2 Composition du jury

5. Délibération du jury

5.1 Conformité des dossiers présentés

5.2 Déroulement et appréciations du jury

5.3 Choix du lauréat

6. Recommandation du jury

7. Conclusion

8. Approbation

9. Présentation des projets

9.1 Jean-Luc Manz & Matteo Gonet
«Ligne et ronds»

9.2 AJAR, collectif littéraire
«GYROGRAPHIES»

9.3 Natacha Donzé
«LES ESSAIMS»

9.4 Clare Goodwin
«Les Murs Murmurants –
The Whispering Walls»

9.5 Loan Nguyen & Eric Vautrin
«Tabula Scalata»

9.6 Sandrine Pelletier & Olivier Meylan
«ALLEGORIA»

Animation artistique, « Kunst am Bau », art dans l'architecture, art (dans l'espace) public. Cette constellation de dénominations, aux contours mouvants, résiste à une définition claire. Elle signale une variété de pratiques entre art et architecture.

Une pratique régulièrement remise en cause par ses principaux protagonistes, artistes et architectes, depuis l'anathème lancé par Adolf Loos en 1908 : l'ornement, la décoration envisagée comme un crime.

Quelle est donc la fonction de l'art dans le domaine architectural ? Est-ce une fonction purement décorative ou symbolique ? Architectes, artistes, peintres et sculpteurs doivent-ils travailler ensemble ? Dans quelle mesure l'initiative doit-elle être laissée à l'artiste plutôt qu'à l'architecte ? Quelle est la relation qui devrait exister entre l'œuvre d'art et la construction, doit-elle en faire partie ou en être détachée ?

Mis en œuvre systématiquement depuis 1974, le principe de l'animation artistique des bâtiments de l'Etat, appelé aussi 1% (pourcentage) culturel est officialisé par un Règlement d'application, le RAABE daté du 28 décembre 1979. Depuis 2015 il se nomme le RIABE. Plus qu'une simple modification de termes - c'est le passage de « l'animation » à « l'intervention » artistique. La DGIP et le SERAC, Service des affaires culturelles, sont en charge de l'application et du suivi de ce Règlement.

Par le présent concours d'intervention artistique, l'Etat de Vaud manifeste sa claire volonté de poursuivre sa mission et d'enrichir cet héritage artistique et architectural magnifique.

Nicole Minder
CHEFFE DU SERAC

Emmanuel Ventura
ARCHITECTE CANTONAL À LA DGIP

2. Données générales

2.1 ORGANISATEUR ET ADJUDICATEUR

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud

- Département des finances et des relations extérieures (DFIRE)
- Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP)

Représenté par la Direction de l'architecture et de l'ingénierie (DAI), Emmanuel Ventura, architecte cantonal, Catherine Cotting, cheffe de projet, architecte, organisation du concours.

UTILISATEURS

Ordre judiciaire vaudois - Tribunal cantonal

2.2 BUDGET

Le montant disponible pour la conception et la réalisation de l'intervention artistique est de CHF 52500.- TTC. Ce montant inclut la rémunération de l'artiste.

2.3 FORME DE CONCURRENCE ET PROCÉDURE

Le maître de l'ouvrage organise un concours en procédure sur invitation pour la réalisation de l'intervention artistique dans le cadre du projet de l'extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage de Lausanne.

La procédure sur invitation a été choisie par la Commission pour l'intervention artistique (CoArt) constituée selon le règlement cantonal concernant l'intervention artistique des bâtiments de l'Etat (RIABE, édition du 01.04.2015).

Cette procédure est conforme à l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), la Loi vaudoise sur les marchés publics (LVMP) et son règlement d'application (RVMP). Elle est soumise aux accords OMC.

La procédure est organisée en une seule phase, non anonyme.

2.4 INTERVENTION ARTISTIQUE

Le jury souhaite encourager une création qui entre en interaction avec son architecture, sa fonction, ses utilisateurs. Le périmètre d'intervention est défini à l'intérieur de l'extension, dans la zone privée du Tribunal cantonal, correspondant aux espaces de circulation empruntés par l'ensemble des collaborateurs du Tribunal cantonal, ainsi que la cafeteria située en attique.

L'intervention peut prendre toutes les formes. Le projet n'exclut ni ne privilégie aucune des pratiques contemporaines dans le champ des arts plastiques. Toute latitude est laissée à l'artiste dans les choix du médium. Il est à noter que le budget du bâtiment inclut des éléments d'ouvrage (revêtement mur, plafond, vitrage, revêtement sol, etc.). La nature des éléments d'ouvrage peut tout à fait être modifiée dans le cadre de l'intervention artistique. Le delta financier, s'il devait y en avoir, sera pris sur l'enveloppe destinée à l'intervention artistique.

2.5 ARCHITECTURE

Le volume de l'extension, tel un coquillage antique, telle une ammonite, vient s'accrocher au bâtiment existant. Il se fixe et se fossilise à ce massif rocheux, posé dans la prairie de l'Hermitage pour ne faire qu'un avec lui. Le nouveau bâtiment tend alors à disparaître à la surface rocheuse du tribunal pour se confondre avec lui. La forme cylindrique adoptée permet alors de ménager à la fois les vues depuis le haut du site mais aussi depuis les bureaux existants au sein du Tribunal. Ce nouveau « pilier de la justice », filigrane et précisément ancré au site et à l'existant, ne fait ainsi nullement obstruction.

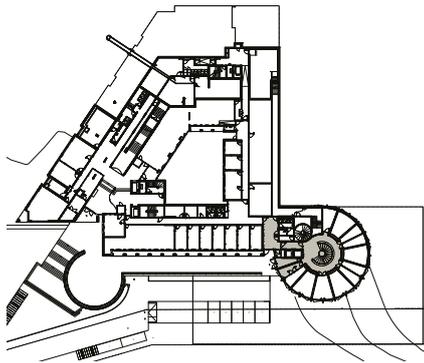
Un entre-deux, généré entre les deux volumes, permet d'opérer la jonction entre les deux entités; il les lie et les articule. Cette nouvelle centralité, au cœur de la zone administrative du tribunal devient un point de référence et de repère pour les usagers. Il est un salon de « toutes les conversations », aux proportions généreuses, agrémenté de vues variées vers le haut et le bas de la prairie. C'est un nouveau lieu de sociabilité et de rencontre à la croisée des différents parcours internes. Le bâtiment existant est composé de formes simples, clairement identifiables. Des rectangles, des trapèzes, des cercles. L'extension, par mimétisme, reprend cette thématique, en empruntant au cercle son dessin. La forme abstraite du nouveau volume, permet d'exprimer l'intemporalité de l'extension, du Tribunal cantonal et de la justice des hommes.

Au regard des enjeux écologiques contemporains et du cadre paysager au sein duquel le projet s'inscrit, ce dernier tend vers une très grande compacité volumétrique qui s'accompagne d'une certaine verticalité. L'empreinte au sol est réduite à son minimum afin d'altérer le moins possible le milieu naturel de la prairie de l'Hermitage. L'écrin paysager est préservé et l'impact sur paysage est réduit. L'architecture s'ancre précisément, ponctuellement, afin de laisser au paysage son rôle d'acteur principal du lieu.

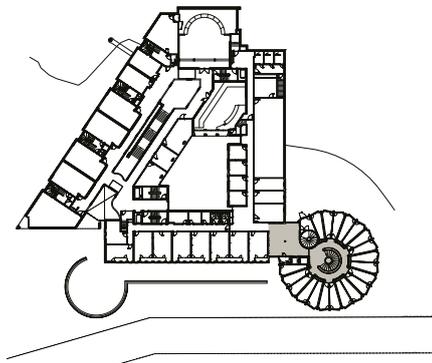
2.6 SITES D'INTERVENTION PROPOSÉS

Le périmètre d'intervention est défini à l'intérieur de l'extension du Tribunal cantonal, dans la zone privée, correspondant aux espaces de circulation empruntés par l'ensemble des collaborateurs du Tribunal cantonal, ainsi que la cafeteria située en attique :

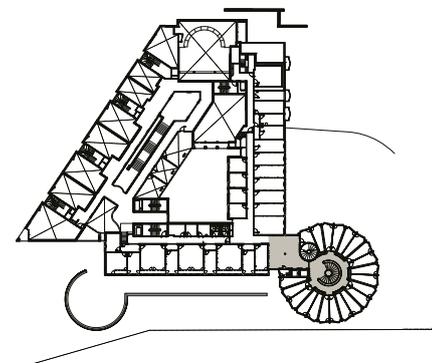
- les salons;
- l'atrium circulaire;
- la cafeteria.



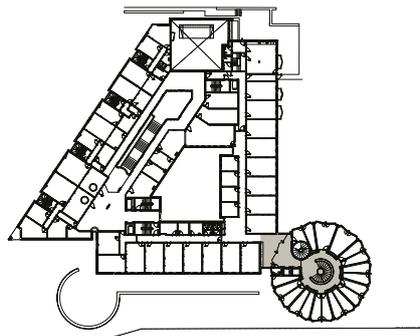
NIVEAU 1



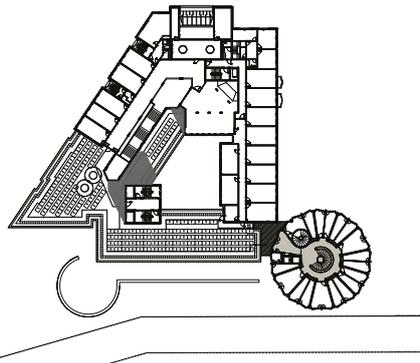
NIVEAU 2



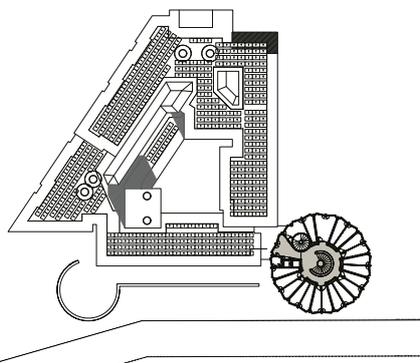
NIVEAU 3



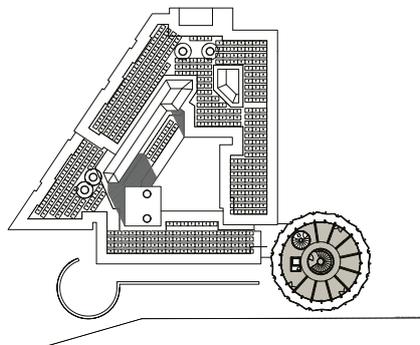
NIVEAU 4



NIVEAU 5



NIVEAU 6



NIVEAU 7

2.7 CALENDRIER

- Notification de l'invitation aux artistes fin août à début septembre 2020
- Envoi du cahier des charges du concours 14 septembre 2020
- Présentation du projet architectural 22 septembre 2020
- Visite du site 22 septembre 2020
- Questions - délai d'envoi 2 octobre 2020
- Réponses - délai d'envoi 9 octobre 2020
- Rendu des projets 8 février 2021
- Audition des candidats et délibérations 18 février 2021
- Annonce des résultats 4 mars 2021
- Développement et exécution de l'intervention artistique mars 2021 à octobre 2023
- Inauguration de l'extension du Tribunal cantonal octobre 2024

3. Participants

3.1 ARTISTES INVITÉS

La commission d'évaluation pour l'intervention artistique, a décidé d'inviter les artistes suivants:

AJAR, collectif littéraire PLAN-LES-OUATES

Natacha Donzé LAUSANNE

Clare Goodwin ZÜRICH

Jean-Luc Manz & Matteo Gonet LAUSANNE

Loan Nguyen & Eric Vautrin LAUSANNE

Sandrine Pelletier & Olivier Meylan LAUSANNE

4. Séance de jugement

4.1 DATE ET LIEU

Le jury a délibéré en visio-conférence via la plateforme Zoom le jeudi 18 février 2021 de 10 h 00 à 16 h 45.

DÉROULEMENT DES AUDITIONS

45 minutes par candidat
15 minutes de présentations
15 minutes de réponses aux questions
15 minutes de transition

4.2 COMPOSITION DU JURY

PRÉSIDENT

M. Emmanuel Ventura
Architecte cantonal, DGIP-DFIRE

VICE-PRÉSIDENTE

Mme Nicole Minder
Cheffe de service, SERAC-DFJC

MEMBRES

M. Eric Kaltenrieder

Président du Tribunal cantonal

Mme Catherine Othenin-Girard
Déléguée CCAC

M. Philipp Schaerer

Artiste

M. Gilles Dafflon

Architecte, Blättler Dafflon Architekten,
auteur du projet

SUPPLÉANTE

Mme Catherine Cotting

Cheffe de projet, architecte, DGIP-DFIRE



5. Délibération du jury

5.1 CONFORMITÉ DES DOSSIERS PRÉSENTÉS

La commission artistique a vérifié :

- le respect du délai de restitution des projets;
- le respect des contraintes du programme, à savoir:
 - les documents demandés;
 - l'identification;
 - les lieux proposés;
 - la cible financière.

Une indemnité est fixée à CHF 2500.- TTC par artiste participant au concours et qui aura rendu une proposition répondant au cahier des charges, dans les délais annoncés par l'organisateur.

Les travaux présentés seront évalués par le jury sur la base des critères mentionnés ci-dessous sans ordre hiérarchique :

- adéquation de la proposition avec périmètre défini;
- qualité artistique de l'œuvre et de son intégration dans le site;
- capacité à dialoguer avec l'architecture et la mission du bâtiment;
- faisabilité technique, solidité/durabilité, sécurité de l'intervention;
- économie générale du projet (réalisation).

5.2 DÉROULEMENT ET APPRÉCIATIONS DU JURY

Le jury relève tout d'abord l'excellente qualité de l'ensemble des projets rendus, une richesse et une diversité d'interventions.

5.3 CHOIX DU LAURÉAT

C'est à l'unanimité que le jury choisit comme lauréat le projet :

- « Ligne et ronds »
dont les auteurs sont MM. Jean-Luc Manz & Matteo Gonet.

6. Recommandation du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'études et de réalisation de l'intervention artistique prévue sur le site de l'extension du Tribunal Cantonal à Lausanne à :

MM. Jean-Luc Manz & Matteo Gonet,
auteur de « Ligne et ronds ».

7. Conclusion

Le jury tient à remercier tous les artistes ayant participé à cette procédure. Il a été très satisfait des rendus et des propositions qui lui ont été soumis, tant dans leurs qualités artistiques, leurs présentations que dans la faisabilité et du respect du budget à disposition. Cette démarche a permis de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage.

8. Approbation

Les membres du jury approuvent ce rapport.
Lausanne, le 18 février 2021

L'ensemble des signatures des membres du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.



EMMANUEL VENTURA
PRÉSIDENT DU JURY
ARCHITECTE CANTONAL, DGIP-DFIRE

NICOLE MINDER
VICE-PRÉSIDENTE
CHEFFE DE SERVICE, SERAC-DFJC

ERIC KALTENRIEDER
PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CANTONAL

CATHERINE OTHENIN-GIRARD
REPRÉSENTANTE DE LA CCAC

PHILIPP SCHAERER
ARTISTE

GILLES DAFFLON
ARCHITECTE,
BLÄTTLER DAFFLON ARCHITECKTEN

CATHERINE COTTING
ARCHITECTE,
CHEFFE DE PROJET, DGIP-DFIRE

9. Présentation des projets

- 9.1 Jean-Luc Manz & Matteo Gonet LAUSANNE
« Ligne et ronds » — projet lauréat
- 9.2 AJAR, collectif littéraire PLAN-LES-OUATES
« GYROGRAPHIES »
- 9.3 Natacha Donzé LAUSANNE
« LES ESSAIMS »
- 9.4 Clare Goodwin ZÜRICH
« Les Murs Murmurants – The Whispering Walls »
- 9.5 Loan Nguyen & Eric Vautrin LAUSANNE
« Tabula Scalata »
- 9.6 Sandrine Pelletier & Olivier Meylan LAUSANNE
« ALLEGORIA »

Jean-Luc Manz et Matteo Gonet s'associent pour travailler le verre des 58 portes vitrées des bureaux aménagés sur les six étages de l'atrium circulaire. Les artistes ont développé un vocabulaire composé de lignes et de ronds, pensé d'une part comme une abstraction stricte du glaive et de la balance de la Justice, et d'autre part comme une continuité de l'intervention *Ligne de lumière* de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel dans le bâtiment initial. Leur savoir-faire technique fait appel au sablage et à la gravure pour obtenir différents degrés d'opacité et de rendus, dans le but d'apporter une qualité artisanale au matériau industriel et de lui conférer une valeur sculpturale.

La proposition du duo Manz&Gonet est perçue par le jury à la fois comme une présence puissante et discrète. L'intervention, ambitieuse par son échelle et son défi technique, participe à l'architecture et à l'usage. La finesse du savoir-faire artisanal du verre souligne et amplifie le dialogue entre la lumière intérieure et extérieure initié par le puits de lumière et les portes transparentes. Le projet offre une dimension sculpturale à l'espace de l'atrium et crée un impressionnant effet d'ensemble. Le jury est également séduit par l'idée que chacun-e des collaborateur-ric-e-s du Tribunal bénéficie d'une part de l'œuvre, qu'ils-elles traverseront tous les jours pour entrer dans leur bureau et qui leur sera singulière. Convaincu par le projet *Ligne et ronds*, qu'il estime remarquable d'efficacité et de délicatesse, le jury félicite les artistes et se réjouit de sa mise en œuvre.

Notre intervention artistique se construit autour de l'escalier principal situé dans le hall de circulation, qui dessert les étages 1 à 6. Il s'agit d'un travail sur le verre réalisé sur les 58 portes/vitrages des bureaux qui donnent sur ce hall.

Lors de la visite du Tribunal, nous avons été très impressionnés par la qualité de l'intervention de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel intitulée Ligne de lumière et dont la devise est la suivante :

« L'Homme, équilibre de ce partage, est en quête de justice ».

Dans notre projet, nous souhaitons prolonger cette proposition artistique antérieure et nous reprenons donc l'idée de la ligne mais en la faisant dialoguer avec des ronds. Nos références iconographiques s'appuient sur le recueil d'allégories *Iconologia* de Cesare Ripa, une encyclopédie destinée aux poètes, peintres et sculpteurs ; on trouve dans l'édition de 1603, 150 gravures sur bois dont celle de la justice qui nous a inspiré. Pour nous, la ligne symbolise le glaive et le rond s'apparente aux plateaux de la balance.

Notre vocabulaire plastique sera réalisé sur les verres au moyen de deux techniques : celle du sablage et celle de la gravure. L'usage de ces deux traitements dans le rendu des motifs relève le haut potentiel du médium. Entre la matité obtenue par l'abrasion et le relief lié au profil des formes, nous recherchons un effet de vibration visuelle.

Cette proposition offre également un aspect discrétionnaire, sans pour autant atténuer l'importance du jeu de lumière entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

Les lignes seraient ici réalisées par sablage avec du grain de corindon d'une granulométrie fine, révélant la nature diffusante du verre. L'aspect est communément nommé « satiné ».

Les cercles seraient quant à eux réalisés par taille avec des outils diamantés rotatifs. Cette opération manuelle demande une expertise pointue du matériau et est rarement utilisée à cette échelle et pour une telle quantité.

Relevons que ce travail sur le verre amène une dimension sculpturale au projet et ne lui confère pas seulement un statut d'élément décoratif. Cet ensemble décliné en plusieurs variantes graphiques se lit comme une narration visuelle à forte composante symbolique. Il vise à être en dialogue continu avec l'architecture dans une ambiance sereine et dynamique à la fois.

Notre projet peut se lire comme un concept et il s'adaptera aisément aux formes et dimensions définitives des portes. Cette deuxième phase du travail se fera en étroite collaboration avec les utilisateurs-trices du Tribunal et les architectes.

Ligne et ronds

Extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage de Lausanne

Matteo Gonzi & Jean-Luc Manz



Notre intervention artistique se construit autour de l'escalier principal situé dans le hall de circulation, qui dessert les étages 1 à 6. Il s'agit d'un travail sur le verre réalisé sur les 58 portes/vitrages des bureaux qui donnent sur ce hall.

Lors de la visite du Tribunal, nous avons été très impressionnés par la qualité de l'intervention de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel intitulée Ligne de lumière et dont la devise est la suivante :

« L'Homme, équilibre de ce partage, est en quête de justice ».

Dans notre projet, nous souhaitons prolonger en quelque sorte cette proposition artistique antérieure et nous reprenons donc l'idée de la ligne mais en la faisant dialoguer avec des ronds. Nos références iconographiques s'appuient sur le recueil d'allégories « iconologia » de Cesare Ripa, qui est une encyclopédie destinée aux poètes, peintres et sculpteurs ; on trouve dans l'édition de 1603, 150 gravures sur bois dont celle de la justice qui nous a inspiré. Pour nous, la ligne symbolise le glaive et le rond s'apparente aux plateaux de la balance.

Notre vocabulaire plastique sera réalisé sur les verres au moyen de deux techniques : celle du sablage et celle de la gravure. L'usage de ces deux traitements dans le rendu des motifs relève le haut potentiel

du médium. Entre la matité obtenue par l'abrasion et le relief lié au profil des formes, nous recherchons un effet de vibration visuelle. Cette proposition offre également un aspect discrétionnaire, sans pour autant atténuer l'importance du jeu de lumière entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment.

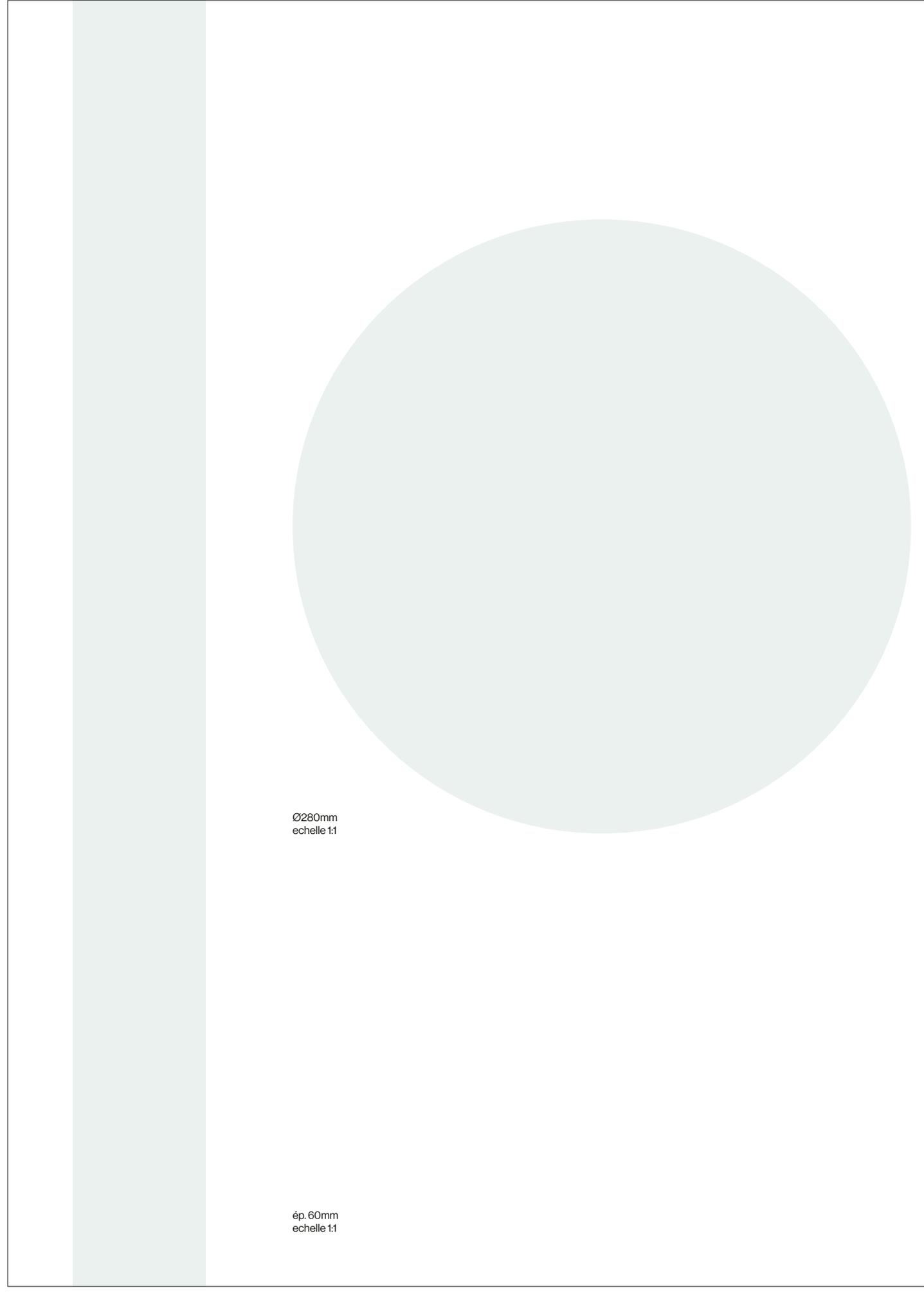
Les lignes seraient ici réalisées par sablage avec du grain de corindon d'une granulométrie fine, révélant la nature diffusante du verre. L'aspect est communément nommé « satiné ». Les cercles seraient quant à eux réalisés par taille avec des outils diamantés rotatifs. Cette opération manuelle demande une expertise pointue du matériau et est rarement utilisée à cette échelle et pour une telle quantité.

Relevons que ce travail sur le verre amène une dimension sculpturale au projet et ne lui confère pas seulement un statut d'élément décoratif. Cet ensemble décliné en plusieurs variantes graphiques se lit comme une narration visuelle à forte composante symbolique. Il vise à être en dialogue continu avec l'architecture dans une ambiance sereine et dynamique à la fois.

Notre projet peut se lire comme un concept et il s'adaptera aisément aux formes et dimensions définitives des portes. Cette deuxième phase du travail se fera en étroite collaboration avec les utilisatrices du Tribunal et les architectes.



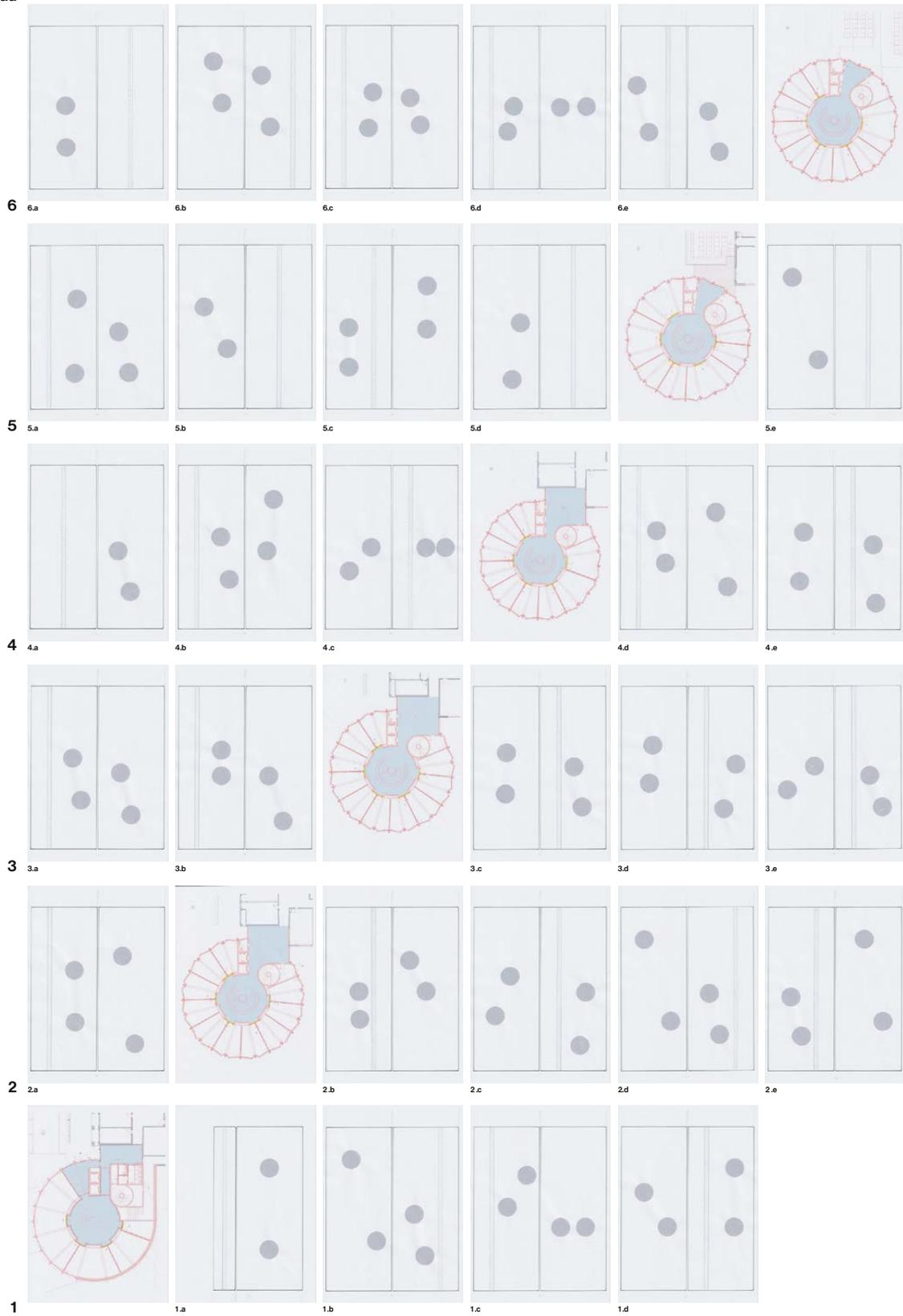
1 Gravure sur bois représentant la justice. Recueil d'allégories « iconologia » de Cesare Ripa, édition 1603
 2,3,4 Echantillon de verre sablé et gravé. Jean-Dominique et de Lumière, 2021
 5 Tribunal cantonal de Lausanne, rue de Saclier
 6 Place de la Palud, Lausanne
 7 Jean-Luc Manz, observatoire de Sorey, 1986, verre sablé
 8 Jean-Luc Manz, rue d'Alcega, 2020
 9 Glasswork Matteo Gonzi, rue d'Alcega, 2020



Ø280mm
échelle 1:1

ép. 60mm
échelle 1:1

niveau



Le collectif AJAR propose d'inscrire sept phrases sur les bandeaux intérieurs des dalles de chaque étage dans la cage d'escaliers, et au plafond de la cafétéria. Leur intervention aborde la notion de justice en tant que récit et repose sur une gradation symbolique, du texte de loi au premier niveau jusqu'à l'approche philosophique au 7^e, en passant par différentes voix qui portent différents types de discours. Les phrases élaborées sont incomplètes et sont pensées pour être lues de manière fragmentaire selon la circulation des usager·ère·s et leurs points de vue, engageant un effet poétique et favorisant une multiplication de lectures possibles.

Le jury relève la qualité du projet et de la présentation et est impressionné par la finesse et l'élégance du propos. La position de l'œuvre dans le cadre architectural, le jeu instauré avec la déambulation et le potentiel de lecture croisée sur plusieurs étages sont particulièrement appréciés. Le jury salue la démarche collective qui a abouti à un contenu exigeant et intimement lié à la fonction du bâtiment. Néanmoins, certains membres font part de leur réserve quant à l'accessibilité et la facilité de compréhension de la proposition. En outre, compte tenu des inconnues concernant la mise en œuvre au niveau formel (technique, typographie, couleurs), le jury ne soutient finalement pas la réalisation de *Gyrographies*. Il remercie le collectif AJAR pour sa proposition pertinente.

Notre projet part du constat que chaque société a besoin de se raconter pour exister, pour faire corps. La justice est l'une des formes de ce récit : elle met en scène la communauté. En tant qu'histoire, socialement construite, elle peut donc être analysée.

En utilisant des outils propres à la narratologie, l'AJAR identifie sept questions au sujet de la justice en tant que récit.

1. Quel est son référentiel ?
2. Qui l'écrit ?
3. Qui la raconte ?
4. Qui gagne ?
5. Qui perd ?
6. Qui ne fait pas partie de l'histoire ?
7. Quelles conclusions tirer ?

A ces sept questions correspondent autant de voix inhérentes à la justice en tant que récit : le législateur, les juges, la collectivité, les individus « gagnants », mais aussi les « perdants », les oublié·e·s du système, et enfin une interrogation métaphysique sur le concept de justice.

Avec sa proposition *Gyrographies*, l'AJAR veut rendre ces différentes strates de discours. Celles-ci forment le moteur de l'activité judiciaire. Rappeler les rouages de son fonctionnement au sein même d'un bâtiment où la justice travaille ordinairement est fondamental.

Le rendu est créatif, non documentaire. Fidèle à un précepte qu'elle a fait sien, l'AJAR réaffirme ici que la fiction n'est absolument pas le contraire du réel. Sa proposition souligne les liens entre écriture et architecture, entre fonction et usage du bâtiment, entre communauté et individus.

Les sept phrases produites prendront place sur les bandeaux intérieurs de chaque plancher d'étage, dans la trémie de la cage d'escalier. A ces six occurrences s'ajoute le plafond de la cafétéria. Le tout correspond aux sept questions dégagées par l'AJAR sur la justice en tant que récit.

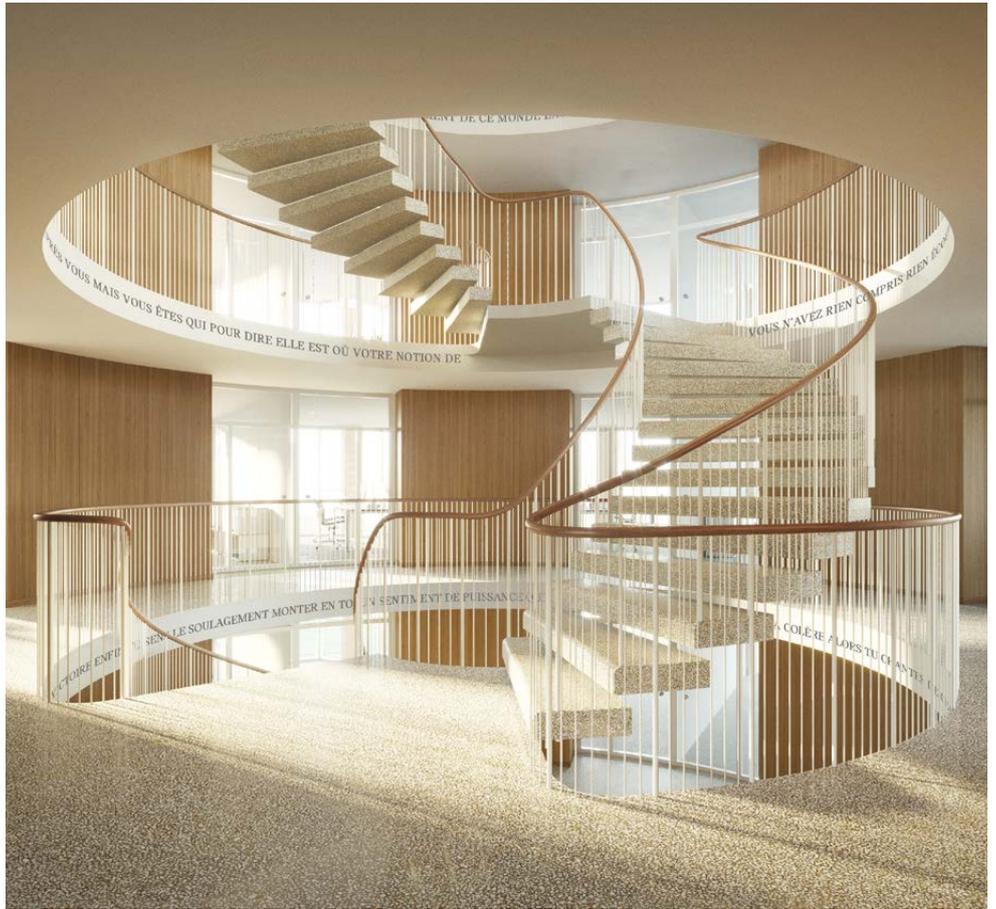
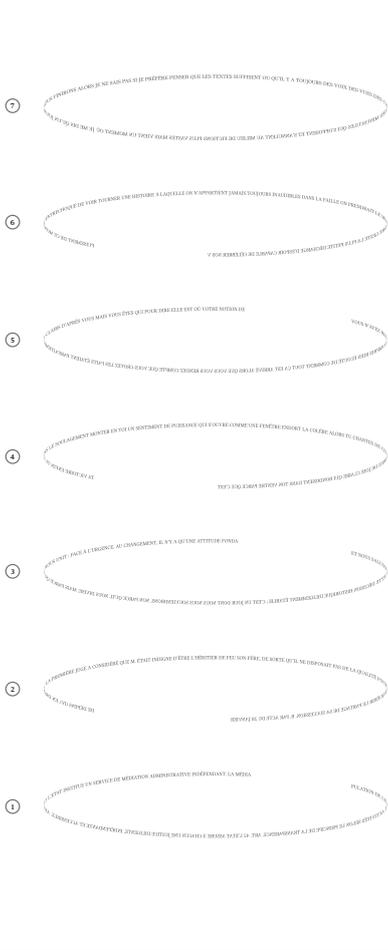
Le texte semble y défilier, incomplet, fugitif (des mots sont volontairement interrompus). Se pose alors la question : peut-on embrasser tous les tenants et aboutissants qui motivent ce discours, qu'il s'agisse d'une décision de justice ou d'une réflexion intérieure ?

Le dispositif circulaire souligne la logique propre au projet architectural « Ammonite ». A un niveau symbolique, il questionne la hiérarchisation des discours mobilisés en justice, faisant écho à la distinction des étages opérée par la théorie architecturale.

D'un étage à un autre, ces inscriptions sont visibles, en tout ou partie, ou invisibles. Elles apparaissent et disparaissent au gré du déplacement des utilisateurs et utilisatrices, dont le mouvement traduit leur implication dans ces éclipses successives.

Si notre proposition est retenue par le jury, une recherche approfondie sera menée, avec l'aide de spécialistes, pour optimiser le rendu visuel de l'œuvre.

GYROGRAPHIES



« INTERVENTION ARTISTIQUE / EXTENSION DU TRIBUNAL CANTONAL À L'HERMITAGE DE LAUSANNE »

GYROGRAPHIES

NOTE D'INTENTION GÉNÉRALE

Chaque société a besoin de se raconter pour exister, pour faire corps. La justice est l'une des formes de ce récit : elle met en scène la communauté qui le produit et qu'elle entend structurer. À ce titre, la justice peut donc, parce qu'elle est une construction sociale, être analysée comme n'importe quelle histoire. C'est la piste suivie par l'AJAR pour sa proposition d'intervention artistique.

En utilisant des outils propres à la narratologie, l'AJAR a identifié sept questions au sujet de la justice en tant que récit.

- 1) Quel est son référentiel?
- 2) Qui l'écrit?
- 3) Qui la raconte?
- 4) Qui lit?
- 5) Qui perçoit?
- 6) Qui ne fait pas partie de l'histoire?
- 7) Quelles conclusions tirer?

De décollage pose la question des voix qui s'expriment dans le récit et qui en offrent autant de variantes. Dans la justice, qui parle? de quoi? à quel comment? dans quel but? Chaque cause connaît une distribution des rôles différente, mais un développement commun, car défini par la loi. Se décollent alors des identités inscrites dans le récit : le législateur, les juges, les mouvements de revendication collectifs, les individus (ceux qui ont des droits et ceux qui n'en ont pas), etc.

Pour sa proposition d'intervention artistique, l'AJAR souhaite rendre ces différentes strates de discours. Celles-ci forment le cœur de l'activité judiciaire : la parole, orale et écrite, y occupe une place centrale. Mettre en avant le « dire », c'est éclairer le « faire ». Au sein même d'un bâtiment de la justice travaille ordinairement, rapportent les rouages de son fonctionnement sensible non redondant, mais fondamental.

La démarche ne se veut pas documentaire pour autant, car elle ramènerait à un cas particulier, formellement insuffisant pour illustrer le récit de justice. Pour expliciter celui-ci en tant que phénomène global et permanent, l'AJAR opte pour un travail inventif, mais vraisemblable, et en effet chargé. Cela n'équivaut pas à une trahison : fidèle à un précepte qu'elle a fait sien, l'AJAR réaffirme ici que la fiction n'est absolument pas le contraire du réel.

PULATION DE LEURS ACTIVITÉS SELON LE PRINCIPLE DE LA TRANSPARENCE, ART. 42 L'ÉTAT ASSURE À CHACUN UNE JUSTICE DILIGENTE, INDÉPENDANTE ET ACCÉSSIBLE. ART. 43 L'ÉTAT INSTITUE UN SERVICE DE MÉDIATION ADMINISTRATIVE INDÉPENDANT. LA MEDIA

Le premier niveau porte un extrait de la Constitution du Canton de Vaud, soit l'article 42, qui définit la justice, par analogie entre le fondement architectural et le fondement social. La voix du législateur se traduit par un énoncé neutre, mais injonctif. Il se veut le ciment d'une communauté qui partage des valeurs. C'est le cadre de référence de la justice en tant que récit.

L'idéal défini par la Constitution appelle une mise en pratique. C'est donc un extrait d'arrêt du Tribunal cantonal fédéral pour garantir l'anonymat qui figure au deuxième niveau. Il rappelle que la voix institutionnelle interprète les faits en exprimant une décision en « incantation » par des individus, les juges. Leurs conclusions « écrivent » le récit de la justice.

DÉTAIL DE L'ŒUVRE

Les phrases du projet « Gyrographies » sont disposées circulairement, dans une rencontre entre l'encre et l'architecture. Du point de vue de l'écriture, il s'agit de la proposition de l'AJAR, laquelle volontairement est répétée, à la fois dans le jeu typographique induit par une lecture dans le sens de la spirale (horizontale, verticale, oblique) - des phrases apparaissent donc incomplètes. D'autres seraient tronquées en boucle, certains mots sont coupés au milieu.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7

MOTIVATION

Solliciter pour la première fois pour un concours public, sur invitations, l'AJAR y voit une double reconnaissance. D'une part pour son travail, développé sur la scène, le papier et l'écran en Suisse romande et au-delà depuis une dizaine d'années, ainsi que pour sa démarche collective qui questionne l'autorité de l'auteur et le mythe de l'inspiration. D'autre part pour l'écriture en tant que quart susceptible d'intervenir dans l'espace public et d'interpréter tout un chacun.

SI l'AJAR a répondu positivement à l'invitation de l'Etat de Vaud, c'est d'abord par envie d'explorer cette dernière perspective, grâce à une opportunité peu commune, qui permet d'apposer son œuvre sur un projet portant sur la justice. Celle-ci s'inscrit dans une tension entre objectifs liés aux textes légaux et subjectifs d'ordre préceptif et leur application. Un collectif offre occasionnellement une pluralité de points de vue et d'expériences à même d'enrichir une proposition artistique délicate à la justice.

Enfin, la thématique inscrite sur le cadre d'intervention, le tribunal de la justice - prolonge des questionnements internes à l'AJAR. Notre collectif a compris une réflexion sur la notion d'engagement, la manière dont cela s'organise (ou non) son activité et le rôle que nous jouons involontairement en tant que structure structurée dans les dynamiques de pouvoir. L'opportunité de répondre à une commande, c'est d'abord ainsi nos investigations.

ET NOUS SALUONS CETTE DÉCISION HISTORIQUE DILIGENTE ÉTABLIE, C'EST UN JOUR DONT NOUS NOUS SOUVIENDRONS, NON PARCE QU'IL NOUS DIVISE, MAIS PARCE QU'IL NOUS UNIT. FAÇE À L'URGENCE, AU CHANGEMENT, LE NY A QU'UNE ATTITUDE FONDA

Une fois rendue devant la communauté, une décision de justice revêt une portée effective, mais également symbolique. Elle fait l'objet de commentaires publics, parfois d'une reconnaissance politique. Ce discours de réaction est susceptible d'être réinterprété lorsqu'il est porté par des groupes d'intérêt. Il est ici rendu par l'emploi de la première personne du pluriel.

TA VICTOIRE ENFIN TU SENS LE SOULAGEMENT MONTER EN TOI UN SENTIMENT DE PUISSANCE QUI S'OUVRE COMME UNE FENÊTRE ENDOIT LA COLÈRE ALORS TU CHAVITES DE CES RIRES DE JURE CLAIRES QUI BONDISSENT DANS TON VENTRE PARCE QU'EST

Au-delà de sa réception collective, la justice trouve des destinataires. Dans les grandes causes comme dans les petites, elle est susceptible d'apporter la satisfaction, l'espoir ou la reconnaissance. Son impact positif se traduit par une vive émotion, une dévotion. L'individu, qui la sanctionne illustre le ressort intérieur d'un individu, quand la punition passe l'expression.

SITUATION ET EMPLACEMENT

Où et comment déployer les différentes voix du récit de justice que l'AJAR a choisi de mettre en lumière? Toutes ne disposent pas de la même visibilité et à se faire entendre au sein de l'espace et toutes ne s'expriment pas dans une même temporalité. La justice est une succession de moments, d'événements. Elle inclut également une hiérarchisation des discours, appuyés à se répondre, plus ou moins définitivement. Ce faisant, un mouvement qui va et vient entre l'écriture « dédicatoire » de l'Etat et l'actualité de l'individu, en passant par différents intermédiaires.

Il est apparu comme plus cohérent de donner à voir cette structuration du récit, de la traduire spatialement, plutôt que de résumer les discours à un endroit unique comme si nous avions la même valeur sociale. La proposition de l'AJAR s'appuie donc sur les étages du bâtiment qui offrent un enchaînement. Ce faisant, elle fait écho à la théorie architecturale, qui distingue les étapes de toute construction en leur conférant un sens symbolique.

Reste la question de l'emplACEMENT exact de leur inscription à chaque étage.

La parole étant au cœur du fonctionnement judiciaire, l'AJAR a décidé de symboliser cette stabilité au pied de la lettre en utilisant la lettre circulaire formée par la cage d'escalier centrale. Ce choix souligne la logique propre au projet architectural « Ammonite », et s'appuie sur sa forme cylindrique. L'intervention artistique se déploie ainsi dans la continuité du bâti et de l'activité qui y prend place.

Plus précisément, les inscriptions figurent sur les bandes intérieures de chaque plancher d'étage, dans la trémie de la cage d'escalier. La première trouve donc entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, la deuxième entre le 1^{er} et le 2^e étage, etc., tandis que la dernière s'étale, toujours circulaire, au plafond de la cafétéria. Cela offre un total de sept occurrences, qui correspondent aux sept questions narratologiques que l'AJAR dégageait de la justice en tant que récit.

ÉTAPES DE CONCEPTION

L'AJAR, qui compte vingt-deux membres, a pour habitude de former une équipe restreinte par projet. Outre les séances communes dédiées à celui-ci, elle se répartit des tâches d'un rendez-vous à l'autre. Les processus de travail définis doivent idéalement rendre possible l'intervention des autres membres du collectif à certaines étapes. Voici celui qui a prévalu pour cette proposition artistique.

VISITE DU TRIBUNAL ET PREMIER BRAINSTORMING (02.09.2020)	ÉLABORATION DU CONCEPT GÉNÉRAL (19.11.2020 / 26.11.2020 / 15.12.2020)	FINALISATION DU PROJET ARTISTIQUE (19.01.2021)
EXERCICES D'ÉCRITURE EXPLORATOIRES (10.11.2020)	FORMALISATION DU CONCEPT ET BUDGET (12.01.2021)	REVISION CRITIQUE (06.01.2021)

VOUS N'AVEZ RIEN COMPRIS RIEN ÉCOUTÉ DE COMMENT TOUT ÇA EST ARRIVÉ ALORS QUE VOUS VOUS RENDEZ COMPTE QUE VOUS CROYEZ LES FAITS ÉTAIENT PARFAITEMENT CLAIRES D'APRÈS VOUS MAIS VOUS ÊTES QUI POUR DIRE ELLE EST OÙ VOTRE NOTION DE

PUISSEMENT DE CE MONDE ENTRECHAQUE DE VOIR TOURNER UNE HISTOIRE À LA QUELLE ON N'APPARTIEN JAMAIS TOUJOURS INAUDIBLES DANS LA FAILLE ON PRENDRAIT LE MOINDRE QUESTE LA PLUS PETITE DÉCHARGE D'ESPOIR CAPABLE DE CELEBRER NOS V

Si la justice désigne des « gagnant-e-s », elle structure aussi le mécontentement. Le croire ou l'incompréhension. Cette contrainte est une donnée fondamentale de tout récit. Des voix critiquent son formalisme, son aveuglement, voire son inhumanité. Latin de l'argumentaire juridique, la prière s'insouffle ou repousses, dans une adresse fraternelle qui doit se résigner au silence.

La justice fonctionne dans un état de droit. Mais que veut attendre celles et ceux qui innovent ce cadre? Causes non reconnues, cas pénaux, personnes sans statut légal, sans ressources ou discriminés pour ce qu'elles sont... Tout le monde n'a pas accès à la justice. Le discours se change en murmure collectif, celui des « oubliés » de la justice - qu'on n'entend jamais.

RAPPORT DE L'ŒUVRE À SON CONTEXTE

A chaque niveau, le texte court sur le bandeau. Le dégroupement de l'escalier, qui forme une saillie dans la circonférence du cylindre central, permet de le relier au bâtiment. Le texte est sur (c'est l'activité judiciaire elle-même qui est la source de production) et y retourne (c'est la saillance première) : la manière d'un écran défilant, on se lit qu'un aperçu incomplet, fugitif, d'une prise de parole. Ce dispositif questionne la possibilité d'« entendre » judicieusement les tenants et aboutissants qui motivent un discours, qu'il s'agisse d'une décision de justice ou d'une réflexion intérieure.

Seule exception, la dernière et septième occurrence au plafond de la cafétéria. Non interrompue comme les six autres, elle traduit une subjectivité à même d'écrire totalement, librement, le fil de sa pensée. Toutefois, par sa trajectoire circulaire même, elle interroge sur sa capacité à se fermer comme une adresse au monde, mais aussi sur la possibilité de recevoir une réponse satisfaisante qui viendrait rompre sa dynamique solitaire.

La répartition des voix par niveau est détaillée dans le schéma ci contre.

En étant visible, partiellement visible ou invisible d'un étage à un autre en apparaissant et disparaissant progressivement aux yeux des usagers et utilisateurs du bâtiment, au gré de leur déplacement, chaque inscription gagne et perd en intensité. Ce jeu de visibilité, réalisé déjà évoqué, souligne les enjeux de toute prise de parole, ou de son inscription, en particulier la dialectique qu'il lui accorde au fil du temps.

MATÉRIALITÉ ET EXÉCUTION

Le choix de cette déclinaison graphique a conduit à privilégier un seul médium de réalisation, plutôt que de les multiplier, à savoir la peinture, qui entretient les lieux les plus directs avec l'écriture. Pour l'écouter, sur la base d'une police de type Garamond de 500 pts, en roman, il a été calculé que chaque bandeau peut comporter environ 220 caractères, espaces compris, d'une hauteur de 10 cm. Une recherche approfondie sera liée, avec l'aide de spécialistes, pour optimiser le rendu visuel de notre proposition, travail qui sera combiné à notre proposition est retenu par le jury.

Méanmoins, l'AJAR aimerait prendre part à la concrétisation de son projet. Cela pourrait notamment prendre la forme d'une performance in situ de l'écriture d'un texte dédié, plutôt que d'une participation à l'exécution technique, qui requiert des compétences bien spécifiques.

NOM DU PROJET : « GYROGRAPHIES »

L'AJAR a voulu que le nom de sa proposition évoque l'architecture du projet « Ammonite ». Comme ce dernier le fait, le mot « gyrographies » offre une référence directe à un mouvement de rotation. Une référence à la trémie de l'escalier central, créant une colonne d'air structurée au sein d'un bâtiment éolien.

Mais « gyrographies » dit aussi l'acte d'écriture - non seulement celui qui l'AJAR mais en premier lieu celui de la justice, productrice de récit. Les paroles inscrites à chaque niveau sont des lettres touchées à la machine judiciaire. Toutes ces voix se superposent, de l'affirmation rigoureuse à la conscience personnelle, les voix qui tournent dans un mouvement centrifuge vers le monde.

IMPRESSUM

Collectif AJAR
c/o Guy Chevaley
Avenue du Miroir 28
1224 Epalinges (VD)
info@collectif-ajar.com

Coordination des visuels et mise en page :
mookai graphiques libens
Février 2021

« INTERVENTION ARTISTIQUE / EXTENSION DU TRIBUNAL CANTONAL À L'HERMITAGE DE LAUSANNE »

Le projet *Les essaims* est une installation constituée d'une vingtaine de modules en néon représentant des moustiques. Parsemant l'espace de l'atrium, les sculptures sont accrochées en hauteur et dans les recoins, afin d'être à la fois omniprésentes et discrètes, à chaque étage et au plafond de la cafétéria.

Le jury apprécie le jeu chromatique des néons et l'approche poétique, ainsi que le fil rouge établi avec la première intervention *in situ*, *Ligne de lumière* de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel, dans le premier bâtiment du Tribunal. Cependant la relation à la justice ne convainc pas et certains membres du jury font part de leur réticence par rapport à la symbolique du moustique, redoutant que les insectes ne soient perçus au premier degré. Pour ces raisons le jury n'est pas en mesure de soutenir le projet *Les essaims*, et remercie l'artiste pour sa proposition.

L'architecture « ammonite » s'apparente à une greffe ou en quelque sorte à un ajout au bâtiment initial. Dans la continuité de cette notion, le projet propose une série de néons dispersés de manière éparse dans l'espace d'intervention. Une nuée de silhouettes d'insectes et plus spécifiquement de moustiques vient parasiter le lieu.

En 2018, j'ai travaillé sur une série de peintures dans laquelle dialoguaient des représentations de moustiques avec des compositions liées à des architectures institutionnelles et administratives dont celle du tribunal. Au sein des compositions, apparaissent diverses silhouettes néons représentant l'insecte d'une manière archétypale, dont la figuration rappelle celle du cartoon. Le tribunal m'intéressait dans son rapport au pouvoir et à l'évolution des mœurs d'une société, dans son jugement de valeurs éthiques ou morales au cours de l'histoire. Dans ces peintures, les insectes apparaissent d'une manière énigmatique, cet essaim d'insectes au spectre lumineux s'apparente à des silhouettes fantomatiques et virtuelles.

L'insecte que nous associons à la notion de parasite, s'apparente à des thématiques actuelles, qu'elles soient liées au climat ou au danger potentiel, vecteur de transmissions. D'une manière métaphorique, il est la représentation d'un élément problématique au sein d'un système. Par ailleurs, le mot insecte *bug* en anglais, signifie également le dysfonctionnement où, selon l'anecdote de 1945, des étudiants d'Harvard auraient retrouvé un insecte logé dans un système d'ordinateur causant directement un problème informatique. D'une manière plus vaste, cette notion de *bug* ou dysfonctionnement m'intéresse particulièrement dans un contexte administratif lié à la gouvernance d'une société et dans ce contexte spécifique, l'administration d'un tribunal.

Cette démarche, qui consiste à faire pénétrer ces insectes dans un espace ou dans une composition est récurrente au cours de l'histoire de l'art : que cela soit par la présence malicieuse d'une mouche sur la chevelure d'un portrait au Moyen Âge, l'ajout surprenant de criquets dans des natures mortes flamandes du XVII^e ou encore chez les surréalistes, où Dali avait pour habitude de venir troubler ses images par la présence d'insectes (fourmis, mouches, abeilles et autres).

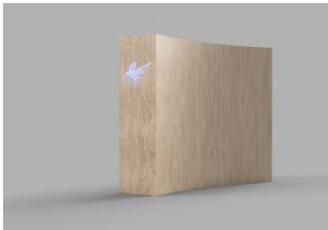
Dans l'intervention que je souhaite mettre en place, l'utilisation du néon rappelle les enseignes commerciales lumineuses, attirant autant l'œil humain par ses qualités visuelles, que désorientant insectes et animaux par sa lumière artificielle. De plus, l'utilisation de ce matériau fait un clin d'œil à l'œuvre « Ligne de lumière » de Pierre Chevalley et Jean-Paul Michel située dans la partie initiale du bâtiment.

Les pastels lumineux attribuent un aspect doux et agréable à l'objet, les néons de par leur petite taille s'intègrent dans le lieu comme des particules lumineuses. L'espace serait comme parsemé de lucioles. Au fil des étages, les petites silhouettes lumineuses créent un jeu visuel grâce à l'architecture elle-même, les sculptures seraient dispersées comme un essaim dans le puits de lumière.

RENDU DU PROJET DANS L'ESPACE



PLACEMENT DES NÉONS ET FIXATIONS



La majeure partie des néons est placée sur les murs qui contiennent les gaines techniques recouvertes de bois. Cela, dans le but de les rendre le plus aériens que possible en intégrant et cachant les systèmes électriques à l'intérieur des caissons. Certains sont disposés sur la face et d'autres sur la tranche du mur. De manière générale, l'essai « en vol » est disposé en hauteur : à de 200 cm du sol, jusqu'à 20 cm du plafond. Je souhaiterais



également placer un petit groupe de 3 néons dans la cafétéria, ceux-ci seraient suspendus à 50 cm du plafond. Leur fixation, des câbles de 2 mm en cuivre nickelés très discrets seraient presque invisibles et le système électrique (transformateur) serait caché. Ces placements rappellent également des emplacements d'éléments liés à la sécurité (sorties de secours, caméras etc)

LA DÉMARCHE

Le projet artistique « Les essais » consiste à répartir des modules néons dans l'espace de déambulation des 7 étages de l'extension du tribunal cantonal. Ces néons représentent une nuée d'insectes en vol, répartis de manière aléatoire dans la partie haute de l'architecture. Les collaborateurs découvrent les différentes lumières néons au fil de la déambulation, certains des moustiques sont cachés sur les bordures des murs ou de moins disposés dans la partie haute de chaque étage ; cette ponctuation de petites lumières se fait de manière discrète dans le but de se dévoiler progressivement lors d'une déambulation dans l'espace. Le lieu étant vitré et baigné de lumière, les néons dialoguent également avec l'extérieur. Un jeu symbolique se met en place, ces insectes convergent de manière métaphorique avec le lieu.

Ces éléments figuratifs, insectes « bug » ou moustiques évoquent de nombreuses thématiques qui dialoguent avec la fonction du lieu, administration de la justice : qu'il s'agisse de contrôle et surveillance, notions en lien à la protection face à un danger ou problème potentiel. Grâce à son pouvoir évocateur, l'insecte néon et sa lumière vibrante et attirante appellent une iconographie

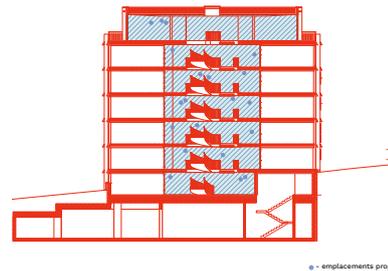
virtuelle. Leur apparence, silhouette presque fantomatique évoque à la fois un flux de données, un « bug » dans le système, une présence invisible et un ordre à rétablir.

Cette intégration de l'objet dans ce contexte spécifique fait partie intégrante de l'œuvre, comme je l'ai exprimé dans le formulaire de la démarche artistique, cette proposition est en relation à une œuvre et réflexion présente dans un corpus de peinture réalisé en 2018. Voir image ci-dessous, peinture extraite de la série « The committee » Au travers de ce projet de peinture, je déploie un vocabulaire similaire de formes et d'iconographies. Les boissières, symétries et autres éléments d'architecture rappellent l'habillage intérieur de lieux institutionnels tel que le tribunal. La peinture me permet d'une manière accessible de créer une œuvre, en juxtaposant les éléments conceptuels au sein d'une composition. Dans ce contexte, il s'agit d'inverser la démarche, le lieu lui-même devient l'un des objets conceptuels à l'œuvre. Ce projet d'art et architecture me permettrait de poursuivre cette réflexion et d'intégrer de l'intégrer dans son contexte réel.



«The committee» 2018, acrylique sur toile, 55 x 180 cm

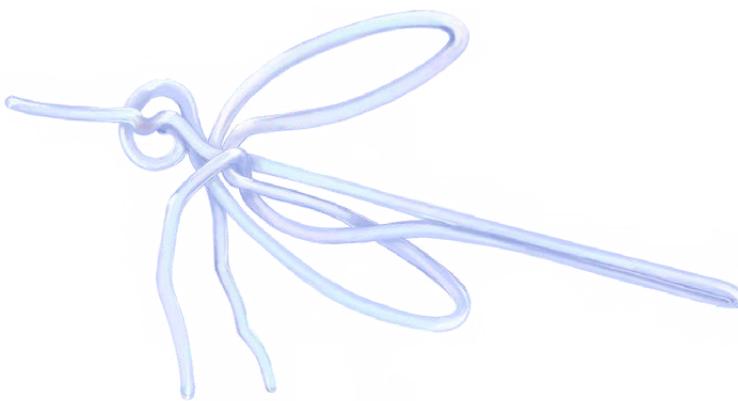
NOMBRE DE MODULES ET RÉPARTITION DANS L'ARCHITECTURE



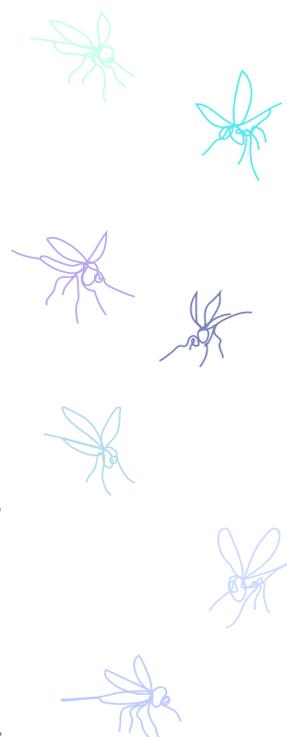
Au total, une vingtaine de néons sont répartis dans l'espace. Il s'agit de les placer de manière judicieuse pour le regard, afin que les néons apparaissent progressivement lors d'une déambulation dans l'espace. Ils seront placés principalement dans la hauteur des murs. D'un étage à l'autre, leur nombre varie de 2 à 4

pièces en moyenne afin d'accentuer l'irrégularité des placements. Cette disposition se fait également avec la validation des architectes et fonctions des possibilités ou diverses contraintes présentes.

ESQUISSE ÉCHELLE 1



EXEMPLES DE VARIATIONS DES FORMES



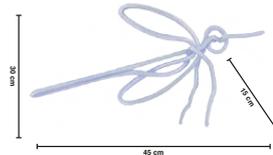
COULEURS



Les tubes néons obtiennent leur couleurs grâce à des gaz, ceux-ci peuvent être mélangés ensemble afin d'obtenir des teintes spécifiques. On peut également avoir deux couleurs, créant un dégradé d'un bout à l'autre du tube.

Ci-dessus des exemples de teintes souhaitées. Elles sont obtenues grâce à des mélanges de couleurs et de blancs.

TAILLE DES MODULES



Chacun des modules est d'en moyenne (H x L x P) 30 x 45 x 15 cm. Comme les pièces sont toutes uniques et différentes au niveau de leur forme - pliage des tubes de verre (Bmm) il y aurait une variation d'au maximum 5 cm sur les dimensions données entre chaque pièce.

La profondeur des pièces de 10 à 20 cm maximum s'adapterait en fonction de l'endroit où la pièce serait placée. Par exemple, les pièces suspendues dans la cafétéria seraient un peu plus profondes que celles sur les murs.

RÉALISATION DES NÉONS

Les néons seraient réalisés par l'entreprise Neon Atelier Bern, spécialisée dans la production de néons pour artistes. Leur réalisations comptent parmi elles des pièces de Mal-Thu Perret, Bruce Nauman, Bertrand Lavier, Rafaël Hoffi et bien d'autres. Après des discussions et une proposition d'esquisse, l'entreprise a validé leur faisabilité et le projet est choisi nous ferions une pièce test afin de mettre en place les détails de pliage des tubes et couleurs ensemble.

Neon Atelier Bern
Neuhaus 177, CH-3104 Balgberg
info@neonatelier.ch
+41 31 211 29 89

Les murs murmurants est une installation de céramique et de peinture déclinée en trois temps. Des pièces en céramique façonnées et émaillées à la main sont intégrées dans les parois en bois de l'atrium circulaire, ainsi que dans le béton du mur cylindrique de l'escalier de secours au dernier niveau. Au même étage, sur la table de la cafétéria, une peinture poursuit, à l'horizontal, le langage abstrait des céramiques.

Le mariage entre l'intervention artistique et la matérialité de l'architecture par un procédé d'incrustation est particulièrement apprécié par le jury, notamment pour son évocation du fossile, notion fondatrice du projet d'extension. L'éclatement des céramiques en petits éléments de couleur pouvant être interprétés de différentes manières selon les regards, pouvant s'additionner, se regrouper, offrir une unité ou une logique par-delà les étages, dispose d'un potentiel ludique et symbolique captivant. La dimension poétique introduite par le titre est également appréciée. Néanmoins, le jury n'est pas convaincu par les interventions à l'étage de la cafétéria dont la justification conceptuelle est perçue comme insuffisante. Il considère également que le lien avec la fonction du bâtiment est trop ténu. Il remercie Clare Goodwin pour son travail et sa présentation de qualité, mais n'est pas en mesure de soutenir l'exécution de son projet.

The Whispering Walls intègre les segments de mur circulaire de l'escalier, le mur du grand cylindre en forme de tambour de l'escalier de secours au 7^e étage et la grande table ronde qui s'étend autour de l'œil de l'escalier principal dans la zone de loisirs et de déjeuner.

Je propose un travail en trois parties :

1. CÉRAMIQUE SUR UN MUR À CHAQUE NIVEAU DE L'ESCALIER CENTRAL

21 pièces de « murmures céramiques » découpées et émaillées à la main en six « compositions conversationnelles ».

- 1 murmure en céramique au premier étage ;
- 2 murmures en céramique au deuxième étage ;
- 3 murmures en céramique au troisième étage ;
- 4 murmures en céramique au quatrième étage ;
- 5 murmures en céramique au cinquième étage ;
- 6 murmures en céramique au sixième étage ;

un total de 21 pièces de céramique comme *intarsia*.

La céramique de l'escalier peut être une incrustation dans le béton ou le bois. La matérialisation sera discutée plus avant avec les architectes avant la réalisation du bâtiment.

2. CÉRAMIQUE SUR LA PAROI CYLINDRIQUE DE L'ESCALIER DE SECOURS DANS LA SALLE DE CANTINE COMMUNE

En continuant vers le 7^e étage, un « rideau » comme un nuage de murmure en céramique sera inséré dans le cylindre en béton de l'escalier de secours, créant une composition globale dynamique. Ces 80 à 90 murmures monochromes seront encastrés dans le béton brut.

3. PEINTURE SUR LA GRANDE TABLE CIRCULAIRE DANS LA CANTINE

Pour des raisons de praticabilité et afin de mener mon langage formel de peinture sur une autre surface plane comme le bois, je propose de ne pas équiper la grande table ronde de la cantine avec de la céramique, mais de concevoir sa surface avec des formes abstraites qui se rapportent directement à celles de la céramique. La table deviendrait un *Objet Meuble*. Cette surface serait scellée : laque résistante pour meubles ou plastification de la surface. A discuter également pour assurer la durabilité de l'utilisation quotidienne (hygiène) par les employés.

Dans ma pratique artistique, je peins sur des toiles, des murs, des objets fabriqués à la main et de l'argile brûlée. J'appelle mes formes en céramique « murmures » qui sont directement liés aux formes abstraites que j'utilise pour construire mes peintures. Les murmures en céramique impliquent une extraction des formes de la toile.

Pour le Tribunal, chaque pièce de céramique est unique, produite et peinte à la main. Chaque murmure est traité comme un élément individuel qui peut parler visuellement, vivre comme une pièce unique ou comme un groupe ou une paire « tête-à-tête ». Ces murmures abstraits racontent différentes histoires visuelles. Certains sont peints en monochrome, d'autres avec des formes minimales suggérant un effet anthropomorphique. Ils font allusions aux personnes qui utilisent le bâtiment : ils se réunissent en petit nombre dans la cage d'escalier, tandis qu'au dernier étage, ils se rassemblent en groupe et forment une communauté éphémère et vivante.

L'intégration des murailles de céramique dans la surface visible du bâtiment fait également allusion à la forme de l'ammonite introduite par les architectes - un peu comme un fossile contemporain, ils répondent au motif de la forme du bâtiment.

L'intervention *Tabula scalata* se fonde sur le dispositif optique du même nom, qui présente deux images de part et d'autre d'un même support divisé en lamelles verticales, de telle sorte que les images sont pleinement visibles à partir de points de vue précis et contradictoires. Le déplacement influe sur leur perception. Installées par paire dans une structure striée et intégrée dans les parois en bois de chaque étage de l'atrium, ainsi que dans un salon et à la cafétéria, les photographies se confondent et s'insèrent l'une dans l'autre selon l'angle de vue et la circulation. Les sujets des images mettent en résonance des représentations allégoriques de la justice et des enjeux de la société contemporaine, dans une tonalité sobre et calme qui invite à reposer le regard.

Le jury apprécie le soin apporté au développement d'un concept pertinent qui traite du regard, des perspectives et des points de vue. Le jeu optique et la combinaison des images amènent un effet cinétique remarquable et permettent des lectures multiples, enrichissant à la fois l'expérience des usager-ère-s et le discours autour de la Justice. La dimension humaine des photographies mérite également d'être relevée. Le jury reconnaît le potentiel du dialogue noué entre l'installation *Tabula scalata* et l'architecture et la fonction du bâtiment, mais regrette cependant de ne pouvoir s'appuyer sur des propositions visuelles plus concrètes pour saisir l'impact des propos construits à partir des paires d'images. Compte tenu de cette part de risque relative à l'iconographie, il ne soutient pas la réalisation du projet. Le jury remercie les artistes pour leur travail et leur présentation de qualité.

Le projet *Tabula Scalata* propose d'installer des photographies dans le nouveau bâtiment, insérées dans les murs parés de bois des atriums circulaires, dans la cafeteria, l'entrée et le salon. Chacune évoque librement un dialogue entre des symboles traditionnels de la justice et des enjeux contemporains. Elles sont reproduites selon le principe des *tabula scalata*, dispositif optique en « pliage » (en l'occurrence sur des lattes de bois identiques à celles des murs, tournées sur elles-mêmes verticalement). L'image n'apparaît que selon un point de vue précis – comme s'il fallait trouver le bon angle pour rétablir la lisibilité d'une situation. Le dispositif s'insère dans l'architecture, soulignant le mouvement circulaire des atriums et reprenant le motif des marches de l'escalier central ; ou dans les entrées et salons, montrant une image différente selon qu'on entre ou sorte du bâtiment.

Depuis ses débuts, le travail photographique de Loan Nguyen porte sur l'ambiguïté de ce qu'expose la photographie. En entrant dans le cadre de l'image comme dans une salle d'audience, le réel hésite entre témoignage véridique et fable : l'image photographique s'ancre dans le réel et provoque une fiction, comme un témoignage devient à la barre un récit à la véricité discutable. Ainsi la photographie n'a-t-elle que peu à voir avec le vrai : elle tente de restaurer le réel par le biais d'une fiction. La justice confronte les récits contradictoires des témoignages pour établir le vrai et restaurer les cadres qui ordonnent la vie collective.

L'art moderne nous a habitués à lire des signes, à concevoir l'œuvre comme une proposition. Or l'image peut avoir d'autres fonctions, dont celle de donner à penser en objectivant une question plus qu'en la résolvant, à l'instar de *La Mélancolie* d'Albrecht Dürer qui donna une forme sans réponse à la contradiction entre la Providence divine et les découvertes des sciences à son époque. À l'époque des bibles manuscrites, les images qui ponctuaient psaumes ou chapitres étaient destinées moins à illustrer le propos qu'à reposer les yeux de la lecture pendant que le lecteur méditait sur ce qu'il venait de lire. Ces images méditatives sont comme les allégories de la Renaissance : elles invitent à une « décision d'interpréter », comme dit le philosophe, qui se retrouve dans les traditions symboliques, philologiques et herméneutiques et qui fonde le discernement du jugement.

Tabula Scalata propose de telles images. Simples en apparence, calmes, elles sont moins déclaratives qu'invitant à la concentration, la recherche du point de vue juste, l'attention sereine, par leur dispositif comme par leurs sujets.

Chacune des images exposées organiserait un dialogue entre des représentations traditionnelles de la justice et les enjeux du monde actuel. Justice climatique, droits d'une médecine aux moyens décuplés face à la vie, liberté d'expression à l'heure du tout virtuel... De nombreuses questions, comme à chaque époque, interrogent le droit, ses pratiques et ses fondements – et nous espérons les réfléchir en dialogue avec les usagers du lieu avant de les mettre en image.

Nous avons choisi l'allégorie parce que, comme celles et ceux qui fréquenteront l'extension du Tribunal, elle incarne la justice ; elle lui donne formes et corps ; et comme eux, elle existe parce qu'il y a « décision d'interpréter ». Nous la faisons résonner dans le monde contemporain, comme le sculpteur de la statue de la fontaine de la Palud l'a entourée des symboles de son temps. Ce sont des images qui regardent l'avenir.

Tabula Sculata
Projet d'intervention artistique pour
l'extension du Tribunal cantonal de Lausanne
 de Loan Nguyen et Eric Vautrin

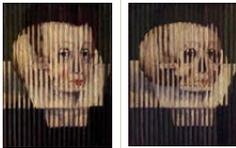
Modélisation 3D: Marco Ievoli
 Graphisme: Les Bandits
 Février 2021

Or la force de l'image, c'est la lumière et son inséparable et transcendental noir. L'ombre. L'impossible de la lumière dans la lumière même.

Louis Marin, Les Pouvoirs de l'Image

Le procédé de la Tabula Sculata

Popularisée au XVII^e siècle, la tabula sculata est un dispositif optique très simple qui permet de transformer ou faire apparaître une image en fonction de l'angle de vue. Peintes sur des lamelles, du papier plié ou des tiges triangulaires, les images changent avec le déplacement de l'observateur, semblant faire apparaître deux images en une.



1

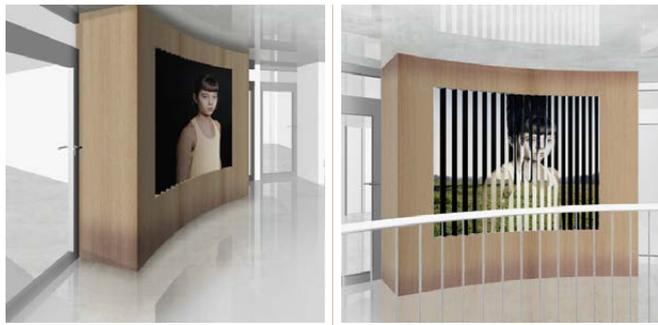
Mettre en scène le bâtiment

Lors de la construction du Tribunal en 1986, Pierre Chevaley et Jean-Paul Michel y installèrent «La Ligne de lumière» qui souligne les formes angulaires de l'architecture tout en symbolisant la limite que la justice détermine à chaque procès entre le juste et l'injuste.

Tabula sculata s'inscrit dans un dialogue avec «La Ligne de lumière». La ligne brisée du bâtiment principal devient des lattes de bois verticales soulignant le mouvement circulaire dans l'extension. La puissance de la décision qui tranche dans l'espace collectif de la «Ligne de lumière», aboutissant dans une salle d'audience, devient la recherche du point de vue qui rend visible ce qui semblait confus ou contradictoire, à l'image de l'élaboration d'un jugement, dans l'espace des bureaux.



À l'instar de «La Ligne de lumière», la Tabula sculata s'inscrit également dans l'architecture qui l'accueille. Installée à chaque étage, elle est légèrement en retrait de la surface des murs, semblant faire apparaître la conception interne, fenêtres ouvertes sur le mouvement qui anime le bâtiment, comme si elle permettait de voir ce qu'il y a sous la peau de l'immeuble. Elle reprend des principes de l'architecture qu'elle vient également souligner: l'analyse des points de vue, la scansion régulière des fenêtres vus de l'extérieur et de l'amoncelle accrochée au bâtiment principal. L'alignement de ses stries, toutes différentes, souligne le mouvement circulaire de l'escalier central et le motif régulier des marches.



Emplacements des images

Nous proposons d'installer huit images dans le nouveau bâtiment. Dans l'atrium, nous placerons une image par étage, en se décalant à chaque fois d'un mur dans le sens horaire. Le décalage participe à souligner l'enroulement du bâtiment autour de l'escalier central.

Pourraient être exposées (à définir en fonction de l'usage et de l'installation précise de ces espaces):

- Six images dans l'atrium, une à chaque étage
- Une image dans un des salons
- Une image sur le mur rond central de la cafétéria

A chaque étage, dans les atriums, une image différente sera perçue selon le sens de circulation.

Dans les salons, à la cafétéria et à l'entrée, elle présenterait deux images combinées. Orientée dans le sens du passage, une image différente serait vue selon qu'on entrerait ou qu'on en sortirait du bâtiment.



Réalisation

La fabrication sera adaptée à la matérialité précise des murs dans lesquels les images s'insèrent, s'intégrant dans une continuité de matériaux.

1. Dans les atriums
 Chaque image est incrustée dans le mur comme s'il avait été creusé. Les «dents» triangulaires verticales semblent être les lattes du parement légèrement pinocées sur elles-mêmes. La pointe des dents est légèrement en retrait de la surface du mur, de sorte que l'image est comme encastrée par le retrait et donne l'impression qu'elle est sous la «peau» du bâtiment. Le tirage photographique est imprimé sur le bois.

2. Dans les salons, éventuellement l'entrée et la cafétéria
 La fabrication est à étudier en fonction de la matérialité des murs et l'installation mobilière exacte prévue. Les images pourraient être soit également insérées dans les murs, soit posées en relief. Dans tous les cas, la continuité avec le matériau du mur nous semble importante.

En collaboration

La préparation de l'installation pourrait donner lieu à différents échanges avec les acteurs et usagers de cette nouvelle construction.

- Les perspectives des points de vue, qui déterminent à quel endroit du couloir l'image se reconstruit, l'angle des «dents» et par conséquent le «mouvement» visuel imprimé au mur, pourraient être débattues en discussion avec les architectes.
- La manière dont chaque tabula sculata sera éclairée peut aussi donner lieu à une concertation avec les architectes en prenant en compte la lumière naturelle et les équipements prévus.
- Les sujets des images pourraient être discutés avec les usagers du bâtiment, autour des enjeux de la justice.

Justice et photographie

Depuis ses débuts, le travail photographique de Loan Nguyen porte sur l'ambiguïté de ce qu'expose la photographie. En entrant dans le cadre de l'image, le réel bécote entre témoignage véridique et fiction. L'image photographique s'ancre dans le réel et provoque une fiction, comme tout témoignage devient récit à la barre. Ainsi la photographie n'a-t-elle que peu à voir avec le vrai. Elle tente d'arrêter le réel et d'interroger celui qui la regarde sur lui-même par le biais d'une fiction. La justice confronte les récits contradictoires des témoignages pour établir le vrai et restituer les cadres qui ordonnent la vie collective.

Une chose distingue pourtant radicalement justice et photographie: la justice est un monde de textes, de paroles et d'écrits, et la photographie un univers d'images. Mais l'une et l'autre existent aussi par la disparition symbolique du corps de celui qui l'exerce, juge ou photographe. Dans le lieu des bureaux des juges et greffiers, nous proposons une restitution: le dispositif de la tabula sculata, ce dispositif de la «perspective curieuse» comme l'a nommé l'un de ses théoriciens au XVII^e siècle, restitue dans l'espace le corps de celui qui cadre l'enjeu du réel, le photographe ou le juge.

La tabula sculata est une recherche du point de vue juste qui ordonne le visible.



5



6



7



3



4



13



14



15



16

Des images méditatives

Allégories de la Justice

La Justice en Occident est depuis les Grecs représentée sous les traits d'une femme tenant la balance de l'équité ou du jugement, qui soupèse, et l'épée sur son fourreau qui tranche, symbole du châtiment et de la lutte contre l'injustice. La Renaissance lui ajouta de (surprenants) yeux bandés, sans doute parce que la Justice ignore les préjugés. En Suisse, notamment à Lausanne, elle trône sur des places, dominant des fontaines publiques. Elle a à ses pieds les représentants des pouvoirs théocratique, monarchique, autocratique et républicain. Elle porte les sandales de celle que le chemin n'offrait pas (choussures des déesses, stabilité et endurance), et avance d'un pas allégre et décidé. Le groné démis, figurant pitié, magnanimité et clémence, c'est à Lausanne une jeune femme élancée et vigoureuse, et son ventre semble s'épanouir: la Justice a souvent les traits d'une femme exultante au deuxième trimestre de grossesse, elle n'est pas sans expérience. Elle est placée en hauteur et regarde l'horizon.

Les yeux bandés, la nef des fous et la «décision d'interpréter»

C'est à Bâle et à Strasbourg que seraient apparus, dans les deux premières éditions de «La Nef des fous» de Sebastian Brant, à la fin du XV^e siècle, les premières images d'une Justice aux yeux bandés (par un soufflet?). Pourtant, le symbole sera alors largement repris, de façon positive. L'art moderne nous a habitués à lire des signes, à concevoir l'écriture comme une proposition. Or l'image peut avoir d'autres fonctions, dont celle de donner à penser en objectivant une question plus qu'en la résolvant, à l'instar de «La Mélancolie» de Durér qui donne une forme à la contradiction entre Prométhée et science à son époque. Compris ainsi, les yeux bandés de la Justice rappelle sa quête toujours incertaine, son errance possible. Le discernement n'est jamais acquis, il se conçoit. Il lui faut une «décision d'interpréter», comme l'écrit le philosophe, qui accepte de balancer entre lucidité que les apparences ne trompent pas et perte de repères, avant de trouver son juste chemin. Déjà à l'époque des bibles manuscrites, les images qui pointaient poèmes ou chapitres étaient destinées moins à illustrer le propos qu'à repenser les yeux de la lecture pendant que le lecteur méditait sur ce qu'il venait de lire. Qui n'a pas remarqué qu'il est plus facile de réfléchir en fixant son regard sur un point fixe, si possible sans signification immédiate?

Ces images méditatives sont comme les allégories de la Renaissance: elles invitent à cette «décision d'interpréter» qui se retrouve dans les traditions symboliques, philologiques et herméneutiques et qui fonde le discernement du jugement. Tabula Sculata propose de telles images. Simples en apparence, calmes, elles sont moins déclaratives qu'invitant à la concentration, la recherche du point de vue juste, l'attention sereine.

Entre allégorie et monde actuel

Chacune des images qui seront présentées réinterprètera un symbole traditionnel de la justice pour en composer une allégorie possible. Mais elle organisera un dialogue avec des enjeux du monde actuel. Justice climatique, droit d'une médecine aux moyens décapés face à la vie, liberté d'expression à l'heure du tout virtuel... De nombreuses questions, comme à chaque époque, interrogent le droit, ses pratiques et ses fondements - et nous espérons réfléchir à autres en dialogue avec les usagers du lieu (cf. planche 1). En collaboration.

Nous avons choisi l'allégorie parce que, comme celles et ceux qui frôleront l'extension du Tribunal, elle incarne la justice: elle lui donne formes et corps; et comme eux, elle existe seulement s'il y a «décision d'interpréter». Nous la faisons frôler dans le monde contemporain, comme le sculpteur de la statue de la fontaine l'entourée des symboles de son temps.



10



11



12

Sujets

Exemples d'images possibles

Cela pourrait être un portrait canonique d'une jeune fille aux habits simples dont le regard droit, franc, direct, tranche avec son corps pré-pubère. Est-ce la Justice, calme, posée, à l'attention fermée, ou l'innocence qui attend d'être protégée? L'un et l'autre, et rien de cela: chacun y projetera ce qu'il veut. Ce pourrait être un chêne, arbre au bois impurrescible symbole de la longévité, du lien entre haut et bas, arbre de l'œuvre de justice aussi, mais c'est un jeune rameton déraciné et trouvé dans la neige; sa ligne sinuose et le gland germé rappellent le devenir: le cycle de la vie, mais c'est aussi la nature qui entre dans le Palais pour rappeler sa fragilité face aux dérèglements du climat - ou tout autre chose. Ou le visage d'une personne aveugle, qui comme le voyant ou l'aveugle sait ce que les autres négligent, qui comme la justice se fie à autre chose qu'à ses apparences, mais c'est aussi celui dont il faut prendre soin et qui ne doit une vie épanouie qu'à la ferme protection d'une justice attentive. Ou une femme enceinte regardant au-dessus d'elle entre deux étages, comme pour deviner ce que devient ce qui grandit, ou un groupe, à la fois communauté rendue possible par l'impartabilité de la justice et collectif contestant des lois qu'ils résistent au nom de ses idéaux.

Des images qui regardent l'avenir

Si nos images tentent de saisir quelque chose d'aujourd'hui, si leur composition s'ancre dans la tradition culturelle, elles regardent le futur. Leurs sujets appellent l'avenir et ne relèvent en rien du constat: c'est la force de l'allégorie que de projeter dans un possible plus que dans un étant, que nous redoublons avec des sujets liés à la naissance, la jeunesse, l'accroissement et le devenir ou la vitalité. Nous nous attachons ainsi à composer des images qui résonneront demain autant qu'aujourd'hui.



16



17



18

1. *Arrière*, photographique, cadre noir, 2000
 2. *Arrière*, 2000
 3. *Arrière*, 2000
 4. *Arrière*, 2000
 5. *Arrière*, 2000
 6. *Arrière*, 2000
 7. *Arrière*, 2000
 8. *Arrière*, 2000
 9. *Arrière*, 2000
 10. *Arrière*, 2000
 11. *Arrière*, 2000
 12. *Arrière*, 2000
 13. *Arrière*, 2000
 14. *Arrière*, 2000
 15. *Arrière*, 2000
 16. *Arrière*, 2000
 17. *Arrière*, 2000
 18. *Arrière*, 2000

Le projet *Allegoria* dispose de deux niveaux de lecture sur trois supports. Une première partie littérale, intégrée dans l'atrium à chaque étage, consiste en sept plaques de métal gravées à l'acide. Chacune arbore une phrase en latin faisant référence à l'un des sept symboles de la Justice. Différents métaux, différentes techniques et différents acides permettent d'obtenir des résultats de texture et de couleur variées. Le second niveau de l'intervention est digital, sous la forme de vidéos traitant chaque symbole de manière allégorique et décalée. Les usager·ère·s y ont accès sur leur smartphone ou tablette par le biais d'une application. A l'étage de la cafétéria, la démarche vidéo est également présentée, diffusée dans un écran encastré dans un coffrage dont l'esthétique fait écho à celle des plaques.

La thématique de l'intervention *Allegoria* a suscité l'intérêt du jury qui relève sa grande adéquation à la fonction du bâtiment. La tension visuelle entre éléments classiques et contemporains est perçue comme fructueuse, tout comme la confrontation et l'utilisation de plusieurs média. Le jury regrette toutefois que le potentiel de réactualisation et de renouvellement de contenu du support digital soit sous-exploité. Il exprime également des craintes concernant l'œuvre sur le long-terme : le risque qu'elle ne se résume plus qu'à son volet physique au fil du temps est estimé trop important. Pour ces raisons, le jury ne soutient pas la réalisation du projet *Allegoria*. Il remercie le duo Pelletier & Meylan pour leur proposition et leur présentation.

Allegoria fait cohabiter deux visions en une œuvre. Une présence littérale trop vive ou trop déconcertante ne servirait à rien car elle ne ferait que laisser le regard d'un public qui ne se renouvellera presque pas au fil du temps, l'installation demandée prenant place dans un lieu secret, réservé à des initiés, à l'écart du chemin de visiteurs occasionnels.

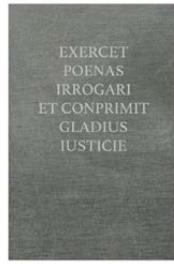
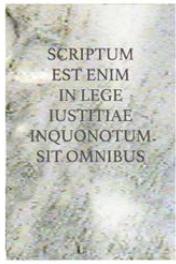
À ce premier niveau architectural, nous avons donc privilégié une intervention puissante, inaltérable et intemporelle. Une intervention capable de donner le sentiment d'avoir déjà beaucoup vécu, tout en ayant encore bien des choses à dire. Les sept pièces en métal travaillées à l'acide qui seront réparties dans cinq des sept étages de l'espace dévolu à l'intervention artistique, ont été conçues pour intégrer harmonieusement le cadre de travail des occupants des lieux, en n'exigeant d'eux en retour qu'un petit coup d'œil bienveillant jour après jour.

Cependant, par le truchement des technologies mobiles actuelles, une seconde peau métaphorique, une aura invisible de prime abord, évanescence et provoquante, peut apparaître à celui ou celle qui le souhaite. Sept courtes vidéos issues des travaux en cours de Sandrine Pelletier, de ses voyages, de ses obsessions artistiques et exprimant chacune à sa manière l'un des sept attributs de la Justice, se tiennent à l'affût pour illuminer les écrans des téléphones mobiles qui frôleront les sept œuvres physiques de l'installation. Ainsi, il sera possible d'emporter partout avec soi un peu de l'esprit des *Allegoria*.

Dans l'espace sommital lumineux de la cafétéria, un écran LED intégré dans un caisson en métal sur mesure lui aussi travaillé à l'acide permettra une diffusion grand format régulière des sept vidéos afin d'en apprécier le contenu dans des proportions plus cinématographiques.

ALLEGORIA

Intervention artistique / Extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage de Lausanne



Le livre



La Justice s'écrit dans la loi afin d'être connue de tous.

La balance



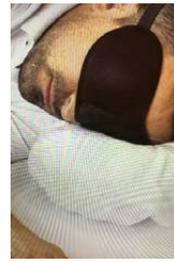
La Justice soupèse avec équité le pour et le contre sur les plateaux de la balance.

Le glaive



Le glaive de la Justice tranche les frigos et fait appliquer les peines infligées.

Le bandeau



La Justice est rendue les yeux bandés, objectivement, sans crainte ni faveur.

Le serpent



La Justice se garde du vice comme du venin mortel du serpent.

Le chien



La Justice cherche la vérité comme le chien fidèle son maître.

La couronne



La Justice porte avec grâce la couronne de reine des vertus.

REMARQUE : les maquettes ont été réalisées avec des textes latin traduits par traducteur automatique. Un bilinguisme sera engagé pour réécriture au moment de rédiger les textes finaux.

ALLEGORIA

Intervention artistique / Extension du Tribunal cantonal à l'Hermitage de Lausanne

INTENTION

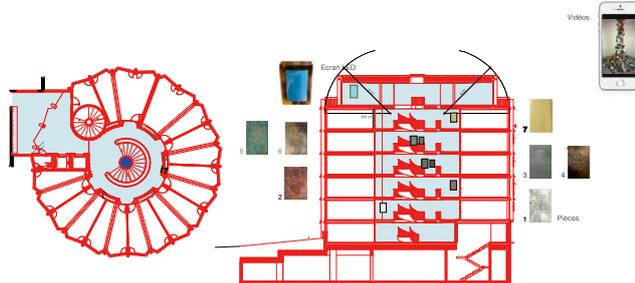
Allegoria fait cohabiter deux visions en une œuvre.

Une présence littérale trop vive ou trop déconcertante ne servirait à rien car elle ne ferait que laisser le regard d'un public qui ne se renouvelerait presque pas au fil du temps. L'installation demandée prenant place dans un lieu secret, réservé à des initiés, à l'écart du chemin de visiteurs occasionnels.

À ce premier niveau architectural, nous avons donc privilégié une intervention puissante, malléable et intemporelle. Une intervention capable de donner le sentiment d'avoir déjà beaucoup vécu, tout en ayant encore bien des choses à dire. Les sept pièces en métal travaillées à l'acide ont été conçues pour intégrer harmonieusement le cadre de travail des occupants des lieux, en n'exigeant d'eux en retour qu'un petit coup d'œil bienveillant jours après jours.

Cependant, par le truchement des technologies mobiles actuelles, une seconde peau métaphorique, une aura invisible de prime abord, évanescence et provoquant, peut apparaître à celui qui le souhaite. Sept courtes vidéos issues des travaux en cours de Sandrine Pillellet, de ses voyages, de ses obsessions artistiques et exprimant chacune à sa manière l'un des sept attributs de la Justice, se tiennent à l'affût pour illuminer les écrans des téléphones mobiles qui fédéreront les sept œuvres physiques de l'installation.

Ainsi, il sera possible d'emporter partout avec soi un peu de l'esprit des **Allegoria**.



REALISATION

- Pose de **sept pièces métalliques de 80 X 120 cm** attaquées avec différents acides, réparties dans cinq des sept étages de l'espace dévolu à l'intervention artistique. Les sept plaques de métal seront installées sur des châssis en bois peints, à la fois robustes et discrets reproduisant parfaitement la courbure des murs sur lesquels ils seront appliqués.
- Réalisation de **sept vidéos format vertical** en rapport avec les sept symboles de la Justice. Les vidéos seront archivées sur un serveur dédié et une application de reconnaissance d'image ou la dissimulation d'une puce RFID à proximité des panneaux métalliques permettra à ces dernières d'être visionnées sur les téléphones mobiles des personnes passant à proximité.
- Pose d'un **moniteur LED 65"** (145 X 81 cm) dans la cafétéria, au sommet du bâtiment. L'écran sera intégré dans un caisson métallique travaillé à l'acide. Son positionnement exact et le modèle du support (mural, pied ou plafond) sera à déterminer, en accord avec les architectes. Cet écran diffusera les sept vidéos selon un protocole récurrent mais différent selon les jours de la semaine.

INSPIRATION



La pierre du néo-classicisme institutionnel très présent autour de nous.

L'envie de pousser plus loin le travail à l'acide sur le métal déjà très abouli de Sandrine et les effets de marbrures qu'il engendre.



«L'or tombe sous le fer»

Comme l'a montré Gerard Genette, pour un temps au XVIII^e siècle, la poésie s'était prise au jeu d'allégories consistant en contrastes, en duels, de pierres ou de métaux nobles.



Les attribus connus de tous (glaive, balance, bandeau) que l'on retrouve maintes fois représentés en statues.

Des symboles plus surprenants (le chien, le serpent) mis en avant par Cesare Ripa dans son iconologie publiée en 1593 et dont l'influence s'étendit jusqu'au XVIII^e siècle.



La relation de plus en plus complexe qui se noue entre monde physique et numérique et l'homologie que l'on peut en tirer entre sens littéral et métaphorique, ainsi qu'entre règles de droit et idéal de justice.

TABLEAU DES CORRESPONDANCES

Littéral / Architectural			Métaphorique / numérique		
Sentence latine	Couleur	Métal	1	Symbole	Sentence française
Scriptum est enim in lege iustitiae, in quo notum sit omnibus.	Blanc/bleu	Aluminium passé sous acides	1	Le livre	La Justice s'écrit dans la loi afin d'être connue de tous.
Satis pros et cons iustitiae frusto aequaponderans, in statera.	Rouge/bleu	Cuivre passé sous acides	2	La balance	La Justice soupèse avec équité le pour et le contre sur les plateaux de la balance.
Exercet poenas irrogari et conprimit gladius iusticie.	Métal/bleu	Acier brossé	3	Le glaive	Le glaive de la Justice tranche les frigos et fait appliquer les peines infligées.
Servivt velare faciem iustitiae est ad effectum, absque timore vel favorem.	Noir/bleu	Laiton passé sous acides	4	Le bandeau	La Justice est rendue les yeux bandés, objectivement, sans crainte ni faveur.
Sicut e contra iustitiae servat serpentes venenum mortiferum.	Vert/bleu	Aluminium passé sous acides	5	Le serpent	La Justice se garde du vice comme du venin mortel du serpent.
Iustitiae vero tanquam fidelis canis quaerit dominus ejus.	Brûlé	Cuivre passé sous acides	6	Le chien	La Justice cherche la vérité comme le chien fidèle son maître.
Iustitiae gerit coronam gratiam laborum suorum habebit et regina virtutum.	Or	Laiton brossé	7	La couronne	La Justice porte avec grâce la couronne de reine des vertus.

